



**Propositions de Vélo à Saint-Denis pour
faire de Saint-Denis une ville 100 % cyclable !**

Le vélo : une demande forte des habitants !

Simple, rapide en ville, très économique, bon pour la santé et l'environnement le vélo a tout pour séduire la population des villes populaires au relief très doux de Plaine Commune et en particulier de Saint-Denis.

Mais pour aller au travail, à la gare le matin, faire ses courses en centre-ville ou se promener le week-end avec ses enfants, pouvoir faire du vélo en sécurité est une demande réelle des dionysiens.

Le vélo est le mode de transport qui a le plus progressé en Île-de-France depuis 2001.

En atteste le nombre de répondants au Baromètre des villes cyclables, grande enquête menée en 2019 par la Fédération des usagers de la bicyclette, lui aussi révélateur puisque 198 personnes ont répondu dans notre ville soit 40% de plus qu'en 2017.

Le principal frein au développement du vélo est aujourd'hui le sentiment d'insécurité des pratiquants. Les gens ne se sentent pas en sécurité à vélo, le frein majeur à la pratique pour 41% des répondants. Il est temps de répondre à la demande des habitants et de leur offrir les conditions nécessaires à une pratique du vélo en toute sécurité.

Nous vous proposons ici cinq leviers sur lesquels vous pouvez agir pour rendre la ville accueillante pour les déplacements actifs et répondre à cette demande des habitants.

Mais les meilleurs aménagements cyclables deviennent inopérants s'ils ne sont pas respectés ou si les cyclistes deviennent des proies faciles pour les vols avec violence.

Proposition n°1 : Faire respecter les aménagements cyclables, du stationnement sauvage, de la circulation de scootéristes, des poubelles et les nettoyer régulièrement.

Assurer la sécurité des cyclistes le long du Canal par des patrouilles quotidiennes de la Police Municipale à bicyclette, en redoublant de vigilance en période de vacances scolaires.

1 - Achever le plan vélo de Plaine Commune soutenir le plan vélo du département

Achever le plan vélo de Plaine Commune, le financer, le concerter, le programmer et l'achever pour les JOP est le fondement d'une politique cyclable cohérente et d'un affichage politique fort pour l'ensemble du mandat. Ce plan vélo définit un réseau cyclable communal et territorial, les mesures de soutien au développement des déplacements à vélo (stationnement, services aux cyclistes, etc...) et y associe des moyens dédiés.

Le plan vélo vise en priorité à la mise en place d'un réseau cyclable local, qui permet de rallier les différents pôles d'attractivité et de transport de la commune de manière rapide, sécurisée et confortable. Ce réseau doit être cohérent et sans **interruption**. Par ailleurs le plan vélo local est la condition pour bénéficier de financements de la Région. Afin de répondre aux attentes des habitants, il est important de continuer la concertation à la Mairie autour de ce plan vélo pour prendre en compte l'ensemble des usages.

- **Proposition n°2 :** Achever le plan vélo de Plaine Commune le financer, le concerter, le programmer en début de mandat et le terminer pour les JOP.

Afin de répondre aux attentes des habitants et des cyclistes, il est essentiel de dialoguer régulièrement, et surtout en amont des projets, avec les représentants des cyclistes. Cette concertation permettra de mieux adapter les projets à la demande et de s'assurer de la cohérence des choix techniques au regard des pratiques.

- **Proposition n°3** : Mettre en place un comité vélo semestriel avec concertation des avant-projets, prise en compte de l'expertise d'usage des cyclistes, relevé de décisions et compte-rendu. Ainsi nous déplorons que la rénovation de la rue Pinel ait été retenue sans aucune concertation des organisations cyclistes, avec une chaussée pavée et une piste sur trottoir, on ne pouvait pas imaginer pire aménagement. De même la rénovation de la rue du Cygne et de la rue des Boucheries s'est faite sans concertation avec dépose et repose du pavage. Pourtant ce n'est pas faute d'avoir dit et répété que les pavés sont le plus mauvais revêtement pour les cyclistes.

Exemple : grâce à un premier plan vélo adopté en 2009, puis un deuxième en 2016, la ville de Sceaux (92) a été classée première au baromètre des villes cyclables de la FUB ! « *Ce plan vise à renforcer la mixité d'usage des espaces publics et à dynamiser la pratique cycliste à Sceaux, explique Patrice Pattée, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et à la mobilité. Il se traduit par un programme annuel de travaux et d'actions pour poursuivre l'amélioration du confort des cyclistes à Sceaux.* »

2 - Développer un réseau cyclable cohérent

Lorsque la circulation automobile est dense et rapide (50 km/h), les cyclistes ont besoin d'être et de se sentir en sécurité. C'est la condition pour permettre au plus grand nombre et non aux plus experts, de faire du vélo son moyen de déplacement. Un carrefour, un pont sans aménagement cyclable peut suffire à dissuader les habitants d'utiliser le vélo. Une succession d'aménagements déconnectés les uns des autres restera souvent inutilisée à l'image d'une route qui serait constamment interrompue par des passages non carrossables. La **continuité du réseau** est un critère de sécurité majeur et **la première demande** des cyclistes au baromètre des villes cyclables de la FUB.

- **Proposition n°4** : Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation: par exemple création d'une piste cyclable bidirectionnelle entre la Porte de La Chapelle et la Porte de Paris en parallèle au faisceau de voies ferrées sur son flanc Est. L'avenue Wilson est surchargée, bruyante, polluée et sera difficilement un itinéraire cyclable agréable.
- **Proposition n°5** : Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier les pôles d'attractivité. Par exemple relier le Parc Georges Valbon à la promenade du canal Saint-Denis via la cité des Cosmonautes et le cours du Ru de Monfort. Ou une transversale verte pour éviter les Boulevards et l'hyper-centre, entre l'avenue Jean Moulin et l'avenue Maurice Thorez puis la piste cyclable du T8, par les mails successifs puis les rues Baudelaire et Môcquet pourrait constituer une alternative agréable.
- **Proposition n°6** : créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui de Paris et des autres villes de Plaine Commune

3 - Construire une ville agréable à vivre pour tous

Les habitants de Saint-Denis souffrent aujourd'hui des nuisances de la circulation automobile : bruit, pollution, congestion, insécurité routière... Ce trafic - largement constitué de véhicules en transit - contribue à dégrader fortement la qualité de vie des habitants. Favoriser le vélo c'est au contraire construire une ville où les nouvelles générations ne sont pas condamnées à être asthmatiques, où les parents n'ont pas peur de laisser leur enfant jouer seul dans la rue, où les habitants les plus fragiles sont davantage en sécurité et où le commerce de proximité se développe à nouveau.

- **Une ville pour ses habitants et non pour le trafic automobile**

Les quartiers résidentiels souffrent aujourd'hui des nuisances liées au trafic de transit. Le développement des applications GPS comme Waze a transformé des rues calmes en itinéraire bis pour automobilistes pressés. Rediriger ce trafic de transit vers les grands axes est aujourd'hui la condition pour retrouver le calme dans ces quartiers résidentiels et pour favoriser la pratique du vélo.

Réduire la place de la voiture permet à moyen terme de fluidifier la circulation, de réduire les embouteillages et donc les nuisances qu'ils produisent, en limitant l'usage de la voiture aux déplacements des personnes handicapées ou ayant des difficultés à marcher et aux transports pondéreux.

- **Proposition n°7** : Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes, par exemple la rue du Bailly pour éviter l'avenue Wilson.
- **Proposition n°8** : Généraliser la vitesse de circulation à 30km/h dans toute la ville. En modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs, arceaux vélo aux abords des passages piétons).
- **Proposition n°9** : Créer des zones de rencontre à très faible circulation par des mises à sens unique, des mises en cul de sac pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Exemple : Fontainebleau en Seine et Marne a tenté l'expérience d'une ville à 30km/h et les résultats sont très positifs : *“On a vu un apaisement de la circulation. Surtout, nous constatons une évolution des mentalités par rapport aux vélos. Dans les zones 30 aménagées à sens unique pour les véhicules et à voie cyclable en contresens, plus personne ne crie quand j'arrive à contresens !”* Virginie Perrachon (LR), adjointe au maire en charge des déplacements.

- **Encourager les moyens de déplacement alternatifs à la voiture**

Une ville accueillante est une ville où la voiture ne monopolise pas l'espace public, c'est une ville où il est facile et agréable de se déplacer de façon active. Encourager la marche et le vélo, c'est aussi favoriser les petits commerces et l'animation du centre-ville.

- **Proposition n°10** : Généraliser les double-sens cyclables et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
- **Proposition n°11** : Restreindre ou arrêter la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

4 - Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

• Multiplier le stationnement vélo

Le vol est aujourd'hui l'un des principaux obstacles à la pratique du vélo. Pour y remédier, notre ville doit proposer aux cyclistes du stationnement de qualité. Cette offre doit viser en premier lieu les grands pôles d'activité et de transport. Cela favorise l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun, mais aussi l'attractivité de ces pôles où se concentrent habitants et activités économiques. Associer vélo et commerces de proximité, notamment en centre-ville, est une bonne idée pour l'économie locale ! Les cyclistes sont des clients plus réguliers, et finalement dépensent plus que les automobilistes. Le stationnement aux abords de ces commerces permet de favoriser cette dynamique.

- **Proposition n°12** : Offrir du stationnement vélo sécurisé de type Véligo à la Gare de Stade de France Saint-Denis et au terminus du T5 Place du 8 mai 45.

- **Proposition n°13** : Planter des arceaux vélos dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment de part et d'autre des passages piétons, près du marché, des commerces.

- **Proposition n°14** : Installer des garages vélos publics dans des commerces abandonnés pour du stationnement résidentiel ou à proximité des pôles d'activité.

- **Proposition n°15** : Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

- **Proposition n°16** : Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires. Subventionner la création de locaux vélos fonctionnels dans les copropriétés et dans l'habitat social.

• Soutenir l'achat de vélo

Même si acheter et entretenir un vélo se révèle beaucoup moins cher qu'une voiture, le prix d'un vélo peut être dissuasif pour certaines familles avec des revenus très modestes. Soutenir l'achat de vélo grâce à des aides spécifiques est une mesure simple et efficace que la commune peut mettre en place. Ce soutien peut prendre la forme d'une aide à l'achat (sous conditions de ressources) .

- **Proposition n°17** : Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur).

- **Proposition n°18** : Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée et proposer des aides à la location (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

- **Soutenir les services vélo comme les vélo-écoles et les ateliers**

Favoriser le vélo c'est aussi permettre le développement de biens et services qui y sont liés, et surtout les entreprises de l'ESS qui les assurent (réparation, vente, conseils, location...). Augmenter les déplacements à vélo c'est créer des emplois non délocalisables, et dynamiser l'économie locale.

- **Proposition n°19** : Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.
Ainsi Vélo à Saint-Denis aurait besoin d'un local plus grand, nous disposons d'un local de 8 m² qui nous permet de remiser une vingtaine de vélos mais ne nous permet pas de développer notre vélo-école avec l'achat de nouveaux vélos et d'un tricycle. Un local de 15 m² nous conviendrait soit à Marville soit aux abords du Stade de France.
- **Proposition n°20** : Créer une nouvelle maison du vélo à proximité du Bassin de La Maltournée pour accueillir les acteurs associatifs en donnant une visibilité au vélo dans notre ville et aussi pour ne pas laisser cet endroit remarquable sans vie.

5 - Promouvoir une culture vélo à Saint-Denis

Faire du vélo une évidence dans les déplacements quotidiens implique de travailler sur un changement de culture dès le plus jeune âge, mais également au sein des services municipaux qui ont un rôle d'exemplarité.

- **Apprentissage systématique du vélo à l'école primaire et maternelle**

Le manque d'activité physique chez les jeunes (et moins jeunes), est un problème majeur, puisque 17% des enfants sont en surpoids. Favoriser le vélo, et notamment son apprentissage à l'école et dans les centres de loisirs, permet d'encourager une pratique physique régulière et participe à l'épanouissement et à l'autonomisation des jeunes.

Le gouvernement a décidé dans son plan vélo de généraliser le « savoir rouler » à l'école : tout enfant entrant en 6^e doit être capable de rouler à vélo. La ville de Saint-Denis se doit accompagner cette mesure !

- **Proposition n°21** : Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos ou en draisiennes pour les plus petits, pour l'apprentissage du vélo à l'école et en centre de loisirs.
- **Proposition n°22** : Confier à des artistes la reproduction à l'échelle 1/10 du centre-ville de Saint-Denis avec la signalétique peinte pour simuler toutes les situations qu'un cycliste peut rencontrer dans une ville réelle, longer des stationnements, s'arrêter à un feu, croiser des rails de tramway, s'arrêter à la fin d'une piste cyclable. Ce lieu d'entraînement ouvert à tous séduirait les enfants et permettrait l'apprentissage du vélo en famille ou avec une association. Un lieu idéal pour implanter cette pratique : le plateau Ouest du Stade France.
- **Proposition n°23** : Offrir à tous les lauréats du Brevet des Collèges un vélo pour encourager la réussite et le désir de liberté des jeunes.

Exemple : la ville de Meudon, pionnière en la matière a mis en place un circuit d'apprentissage vélo. Accessible sans condition et gratuitement en journée, il permet à tous et toutes, dès 2 ans, d'acquérir de la vélocité loin des voitures !

● Le vélo pour les services et les agents municipaux

Enfin, le vélo peut être une source d'économie et de visibilité pour l'action des services municipaux. Les communes peuvent promouvoir la logistique à vélo, en équipant leurs services de vélo-cargo, pour l'entretien des espaces verts ou la livraison de repas par exemple. Un vélo-cargo est bien moins onéreux qu'une camionnette pour de petites livraisons.

- **Proposition n°24** : Équiper les services municipaux de vélo-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale, bibliothèques).

Développer le vélo, c'est enfin montrer l'exemple en proposant aux agents municipaux le forfait mobilité durable :

- **Proposition n°25** : Proposer le forfait mobilité durable vélo aux agents municipaux.

Exemple : La ville des Mureaux a été la première commune d'Île-de-France à proposer l'IKV pour ses agents dès la rentrée 2018. Depuis, Michel Carrière, maire-adjoint chargé des mobilités, estime « *c'est évident qu'il y a une montée en puissance. Le nombre d'agents qui viennent à la mairie à vélo a sensiblement augmenté* ».

Annexe 1 : Pacte pour le vélo à Saint-Denis

En tant que candidat à l'élection municipale de Saint-Denis je m'engage si je suis élu à réaliser ces 25 propositions. (rayer la mention inutile)

En tant que candidat à l'élection municipale de Saint-Denis je m'engage si je suis élu à réaliser ces propositions, à l'exception des propositions n° ... (rayer la mention inutile)

Fait à Saint-Denis le ...

Nom du candidat et signature :



Vélo à Saint-Denis antenne de MDB
Avec le soutien du Collectif Amicanal
Avec le soutien de Cyclol'île